

Objet	: Modifications au sein de l'organisation de la direction générale des Services à l'économie et du Réseau (DGSER)
répertoriée section (s)	: 6.1. : Présence de place (D06) - Structure et organisation
Source	: Cabinet direction générale des Services à l'économie et du Réseau 01 42 92 25 11
date de mise en application	: 1 <sup>er</sup> novembre 2023
références des textes modifiés ou complétés	: C-2023-01
références des textes abrogés	: néant

## Exposé des motifs :

La présente circulaire a pour objet de décrire les modifications apportées à l'organisation de la direction des Entreprises au sein de la Direction générale des Services à l'économie et du Réseau. Les modifications ont pour objectif de traduire dans l'organisation de la direction l'importance croissante des travaux liés à la prise en compte du risque climatique dans l'évaluation du risque de crédit et à la construction d'un indicateur d'exposition des entreprises aux risques climatiques.

Aussi un nouveau service consacré à cette activité est créé par scission du service de méthodologie et d'analyse des entreprises- SMAE.

En conséquence de ces évolutions, les modifications suivantes sont apportées à la circulaire n°2023-01 du 6 janvier 2023 :

### Modifications de la circulaire n° 2023-01 du 6 janvier 2023

1) À l'article 1, après les mots « le service de Méthodologie d'analyse des entreprises (SMAE) » est inséré un nouveau tiret : « - Le service Climat entreprises (SCE). »

2) L'article 2.6 est ainsi modifié :

a. A l'article 2.6.1., après les mots « pour coter les entreprises. », est insérée la phrase suivante : « Il travaille étroitement avec le service Climat entreprises pour la prise en compte des risques climatiques dans l'évaluation du risque de crédit. »

b. Après l'article 2.6.1., il est inséré un article 2.6.2. ainsi rédigé :

« 2.6.2. Le service Climat entreprises (SCE)

Il conçoit les méthodologies des indicateurs climat à attribuer individuellement aux entreprises non financières. Il élabore et communique aux agents concernés les règles d'analyse, de collecte, d'attribution et de diffusion, et assure un suivi de leur application. Il initie les évolutions des applications informatiques utilisées pour attribuer les indicateurs climat aux entreprises. Il assure le suivi des relations avec les autorités bancaires, monétaires et financières européennes concernant le système de production d'indicateurs climat pour les entreprises non financières. Il travaille étroitement avec le service de Méthodologie et d'analyse des entreprises pour la prise en compte des risques climatiques dans l'évaluation du risque de crédit. »

c. Les articles 2.6.2. à 2.6.5. deviennent les articles 2.6.3. à 2.6.6.

Le directeur général  
des Services à l'économie et du Réseau

H. Gonsard

Le Secrétaire général

C. Piot